



AS KARATE-DO LE CHESNAY - Shotokan
Gymnase de la Nouvelle France : 7, rue Pottler 78150 Le Chesnay
Boîte mail : askaratedo78150@gmail.com
Site : www.karatelechesnay.fr
 [Karaté Club le Chesnay](https://www.facebook.com/KarateClubLeChesnay)

Réservé ASKDO	
Règlement	<input type="checkbox"/>
Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Photo	<input type="checkbox"/>
Date enregistrement	<input type="text"/>

SAISON 2019-2020		
DEMANDE PRE-INSCRIPTION <input type="checkbox"/> INSCRIPTION <input type="checkbox"/>		
*Mentions obligatoires		
KARATE SHOTOKAN*	BODY KARATE*	KRAV MAGA*
Cours <input type="checkbox"/> + Compétition <input type="checkbox"/>		
Numéro de licence FFK :		
Passeport FFK	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Date validité :
Catégorie :	Poids (compétiteur) :	
Grade :		CN-Dan :

Nom* : _____ Prénom* : _____

Date de Naissance* : _____ Sexe* : M F Lieu de naissance* : _____

Adresse* : _____ Localité* : _____ Code Postal* : _____

Portable* : _____ Tel Dom : _____ Tel Prof : _____

E-mail* (En lettres capitales) : _____ @ _____

Personne(s) à prévenir en cas d'accident* :

Nom -- Prénom*	Lien de parenté*	Téléphone*

AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS POUR LES ADHERENTS MINEURS

1. - J'autorise/J'en autorise pas* mon enfant à participer à toute activité organisée par l'AS KARATÉ-DO Shotokan Le Chesnay.
2. - J'autorise/J'en autorise pas* de faire transporter mon enfant au centre hospitalier le plus proche.
3. Si l'état de mon enfant nécessite une intervention chirurgicale J'autorise/Je n'autorise pas* le chirurgien à pratiquer cette intervention.
4. - J'autorise/J'en autorise pas* mon enfant à rentrer après les cours par ses propres moyens et décharge l'ASKARATÉ-DO SHOTOKAN Le Chesnay de toute responsabilité pour tout événement incluant le transport, survenu dès qu'il quitte le lieu des activités.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise/Je n'autorise pas* l'ASKARATÉ-DO SHOTOKAN Le Chesnay à utiliser mon image/l'image de mon enfant* à des fins de promotion interne, municipale et de résultat de compétition (parution dans l'événement du Chesnay et presse locale).
* rayez les mentions inutiles

REGLEMENT INTERIEUR

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association (joint au verso) et en accepte les termes sans réserve.

Date : _____ Nom - Prénom : _____

Signature :

RÉSERVÉ ASSOCIATION

Montant versé :	€ Cotisation <input type="checkbox"/>	Licence <input type="checkbox"/>	
Chèque 1 N° :	€	BANQUE :	Attestation de paiement OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Chèque 2 N° :	€		
Chèque 3 N° :	€	Paiement groupé : €	ESPECES



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : La tenue le Dogi (karatégi)

La tenue vestimentaire "le Karatégi" doit être impeccable ainsi qu'une bonne hygiène corporelle sont obligatoire lors des cours (Karatégi propre et repassé, mains et pieds propres et ongles coupés).

Encasde verrue ou autre champignon le port de chaussettes est obligatoire afin d'éviter tout risque de transmission. Le port de claquettes ou chaussons hors du tatami est obligatoire.

La tenue pour tout entraînement doit être complète soit : une veste, un pantalon, une ceinture, un tee-shirt blanc sous la veste pour les filles.

A titre exceptionnel un élève peut être admis à s'entraîner dans une autre tenue (survêtement de sport), s'il a obtenu l'accord préalable de l'enseignant.

Article 2 : Les Horaires

Il est demandé de respecter les horaires des cours et de se présenter sur le tatami en tenue (Karatégi).

Article 3 : Perte/vol

En cas de perte ou de vol l'AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay décline toute responsabilité.

Article 4 : Respect des biens

Toute dégradation volontaire du matériel ou des bâtiments mis à disposition aura pour conséquence le paiement du coût de la remise en état du bien.

Article 5 : Sanctions

Tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteintes à la fonction de l'enseignant et/ou envers un membre du bureau de l'association seront sanctionnés. Motifs d'exclusion :

- Détérioration volontaire du matériel ou des locaux,
- Comportement agressif et/ou dangereux,
- Propos désobligeants envers un autre membre de l'association et/ou d'un enseignant.
- Un comportement non conforme à l'éthique de l'association : non-respect des statuts et/ou du règlement intérieur, le non-paiement de la cotisation.

Toute personne qui adoptera un comportement ou une attitude désobligeante ou préférera des propos ou insultes vis-à-vis d'un adhérent, d'un professeur, d'un arbitre, d'un juge ou encadrant lors d'une cour, d'un stage, d'une compétition ou d'une manifestation sportive qui représente

l'ASKARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay ou la ligue des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées pourra être sanctionnée. Les sanctions seront prises en consultation avec le ou les plaignants et/ou le corps enseignant pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay, sans remboursement de la cotisation. Les sanctions seront décidées par un vote à la majorité du bureau et du corps enseignant.

Article 6 : Inscription

Il sera accordé aux nouveaux adhérents deux cours d'essai avant l'inscription définitive, passé ce délai les adhérents pratiquants devront impérativement régulariser leur situation, faute de quoi ils se verront interdire l'accès aux cours et installations sans autre préavis.

Article 7 : Les Compétitions

Tout compétiteur doit avoir un passeport sportif délivré par la FFK (validité 8 saisons), deux timbres de licences (dont celle en cours) doivent figurer sur le passeport + une photo d'identité + le certificat médical (cachet du médecin sur le passeport) certifiant la pratique en compétition du Karaté, du Body Karaté et du Krav Maga. L'AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay peut prêter des protections de couleur rouge et/ou bleue : poings (gants), de pieds (chaussons, ceintures, plastron et casque pour les enfants. Le protège dents et coquille anatomique et protège-poitrine sont à la charge du compétiteur(trice). Les protections doivent être restituées après chaque compétition sous peine de rembourser tout effet manquant ou détérioré.

La section compétition est un engagement mutuel entre l'association et le pratiquant sur la préparation et la participation aux différentes compétitions ayant lieu dans l'année. Un compétiteur qui manquerait plusieurs entraînements et/ou ne participerait pas aux compétitions sans justification sérieuse ne pourra être maintenu dans cette section et sera exclu sur avis du directeur technique. Une charte d'engagement : du respect, du règlement fédéral (FFK), de l'attitude et du comportement, cette charte sera soumise à tout compétiteur, elle devra être signée.

Article 8 : Communication

La communication aux adhérents est assurée sur le site Internet <https://www.karatelechesnay.fr/> et/ou par affichage sur les lieux d'entraînements. Toute personne ne souhaitant pas apparaître en photo ou sur les supports de communications doit en informer l'AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay en début de la saison sportive.

La communication de l'AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay étant principalement assurée par voie électronique, vous devrez informer le club de tout changement d'adresse mail ou des problèmes de réception temporaires.

L'association "AS KARATE-DO SHOTOKAN Le Chesnay" est assurée au titre de la garantie responsabilité civile/défense pénale et recours.

